

École maternelle de la Butte - Réfection d'étanchéité et renforcement de l'isolation thermique

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Depuis sa construction en 1975, aucune réparation n'a été effectuée dans cette école.

Cependant, depuis quelques années, les utilisateurs signalent des infiltrations de plus en plus fréquentes. Les interventions, au coup par coup s'étant avérées vaines, il apparaît indispensable, pour la bonne conservation du patrimoine, de procéder à la réfection complète de l'étanchéité et de prévoir en même temps un complément d'isolation ;

Les services municipaux qui ont conduit l'étude ont estimé ces travaux à 305 000 F TTC.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'opération présentée,
- autoriser M. le Député-Maire à signer, après appel d'offres, le marché ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- solliciter la participation financière du Département,
- inscrire la subvention, dès réception de l'arrêté attributif, en dépenses au chapitre 903.1/232.00502 service 33000 et en recettes au chapitre 903.1/1053.00502 service 33000,
- s'engager à financer la part à la charge de la Ville sur les crédits inscrits au chapitre 903.1/232.00502 service 33000 du BP 1991 et des exercices suivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.